

**COMMUNE DE FESSEVILLERS**

Mairie - 3 Rue de l'église

25470 FESSEVILLERS

Tel : 03.81.44.44.24

communedefessevillers@orange.fr

www.fessevillers.fr

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Lancement et ouverture d'enquête publique de l'élaboration de la Carte Communale.**

Par délibération en date du 09/04/2018 le Conseil Municipal de FESSEVILLERS a validé le principe du lancement d'une procédure d'élaboration de la Carte Communale. Ce projet permet de définir l'emprise au sein de laquelle les constructions seront autorisées en vue d'organiser l'urbanisation future de manière raisonnée en privilégiant la densification des espaces urbanisés et la maîtrise de l'étalement urbain.

Par arrêté en date du 07/10/2021, le Maire de FESSEVILLERS a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de Carte Communale suite à une période d'étude, de concertation et d'association des personnes publiques associées dont le bilan de concertation est joint au dossier d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation. Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale suite à l'avis de la MRAE en date du 25 novembre 2019. Cet avis joint au dossier d'enquête publique, et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et disponible sur le site internet de la Commune de FESSEVILLERS à l'adresse suivante : [www.fessevillers.fr](http://www.fessevillers.fr)

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal pourra approuver la carte communale, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 17 jours consécutifs, du mardi 2 novembre 2021 au jeudi 18 novembre 2021 à 17H00.

Mme Rolande PATOIS, Directrice générale des services de collectivités territoriales en retraite, a été désignée par le Tribunal Administratif en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- le Mardi 02 Novembre 2021 de 9h à 12h
- le Samedi 13 Novembre 2021 de 9h à 12h
- le Jeudi 18 Novembre 2021 de 14h à 17h

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté, pendant la durée de l'enquête, du 2/11/2021 au 18/11/2021 à 17h00 :

- en format papier en mairie de FESSEVILLERS, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi de 9 h à 11h45 et le jeudi de 14 h à 16h45,
- en version numérique sur le site internet de la Communes de FESSEVILLERS à l'adresse suivante : [www.fessevillers.fr](http://www.fessevillers.fr), ainsi que sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique disponible à l'adresse suivante : [enquete-publique-2721@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2721@registre-dematerialise.fr)

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet de carte communale pourront être consignées :

- soit par voie écrite ou orale lors des permanences du commissaire enquêteur aux jours et heures de permanence indiqués ci-dessus,
- soit sur le registre d'enquête déposé en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie
- soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2721>
- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-2721@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2721@registre-dematerialise.fr)
- soit par voie postale en mairie de FESSEVILLERS, 3 rue de l'église 25470 FESSEVILLERS à l'attention du commissaire enquêteur.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de FESSEVILLERS et à la Sous-Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture : soit le lundi de 9 h à 11h45 et le jeudi de 14 h à 16h45, dès qu'ils seront transmis à la commune, ainsi que sur le site internet de la Commune, et sur <https://www.registre-dematerialise.fr/2721>, et ce durant une année.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est. M. Thierry VERNEY, Maire, joignable en Mairie. Par ailleurs toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire de FESSEVILLERS.

Fait à Fessevillers, le 11/10/2021

Le Maire, T. VERNEY